



Compte rendu audience Psy EN  
au rectorat  
Mercredi 9 janvier à 16h30



Présents,

Pour l'administration :

Monsieur Arène, Secrétaire général du rectorat

Monsieur Flammier, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation (CSAIO)

Monsieur Mulett, Directeur de la Division des Personnels Enseignants (DIPE) du rectorat

Pour la FSU :

Arnaud Badiou, Psy EN EDA

Dominique Leylavergne, Psy EN EDO - Directrice de CIO

Roland Gayet, Psy EN EDO

**I - 2<sup>nd</sup> degré : Lettre de mission Charvet - Mons**

Nous avons fait part de notre inquiétude et opposition aux perspectives tracées dans cette lettre : **affectation des Psy EN EDO dans les EPLE, et prise en charge des seuls publics non scolaires par les CIO.**

Nous avons demandé si des projets de fermeture de CIO étaient prévus.

**L'administration s'est montrée peu diserte sur le sujet.** Le rectorat de Lyon dit ne pas avoir d'information depuis 6 mois, et qu'il n'y a pas actuellement de projet de restructuration de la carte des CIO de l'Académie. Le Secrétaire général a indiqué que jusqu'à nouvel ordre les baux des CIO seraient reconduits, **dans la limite des crédits disponibles.**

**Manifestement, l'administration ne nous dit pas tout.** En effet, nous savons premièrement qu'une rencontre entre les CSAIO et Monsieur Charvet a eu lieu en décembre.

Deuxièmement, certaines académies ont d'ores et déjà été informées que le ministre enverrait après la sortie du rapport Charvet-Mons une feuille de route aux rectorats concernant la carte des CIO ; carte qui devrait être discutée en 2018-2019 pour une application des fermetures en septembre 2020.

**Ces informations sont à prendre avec précaution. Cependant, elles confirment le contenu de la lettre de mission, et viennent conforter la position prise par le ministre l'an dernier : affectation des Psy EN en EPLE et reprise des fermetures de CIO. A ce jour, le ministre n'est pas revenu sur ses déclarations.**

## **II - 2<sup>nd</sup> degré : Transfert des DRONISEP**

La loi du 5 septembre 2018 mal nommée « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » stipule que le transfert de DRONISEP est effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. **Or, les personnels de la DRONSIÉP de Lyon n'ont toujours pas d'information.**

Réponse de l'administration : Une convention type devrait sortir au mieux à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre. C'est elle qui servira d'appui pour mettre en œuvre le transfert. Le ministère travaille actuellement à la rédaction de cette convention, ainsi que d'un guide sur les modalités de transfert. Le rectorat n'a pas à ce jour eu de contact avec la région sur ce dossier. La mise en œuvre sera donc progressive au cours de l'année 2019.

Il va évidemment y avoir un problème pour les personnels, puisque le ministère envisage de transférer 200 ETP aux régions, et de n'en garder que 95 à l'ONISEP.

Dans ces conditions, que sera-t-il proposé aux collègues titulaires qui ne souhaitent pas être mis à disposition ? Quant aux contractuels, il reviendra à la Région de décider si ces personnels sont repris ou pas !

## **III - 1<sup>er</sup> degré : Problème d'équipement en matériel des Psy EN EDA**

Concernant les problèmes matériels que rencontrent les Psy EN exerçant dans le premier degré (batteries de tests psychométriques manquantes ou non renouvelées, absence de matériel informatique, accès à internet difficile, etc.), nous avons interrogé nos interlocuteurs sur l'enquête dont les Psy EN EDA ont été destinataires en octobre, pilotée par Mme Montangerand, IEN ASH du département du Rhône.

Voici les résultats qui nous ont été donnés, uniquement centrés sur la thématique des batteries de tests. Parmi les personnels qui ont répondu à cette enquête :

- environ 90% disposeraient de la WISC IV et environ 70% disposeraient de la WISC V

- environ 70% disposeraient de la WPPSI III, et environ 60% disposeraient de la WPPSI IV

La première conclusion qui nous a été présentée est qu'une grande majorité des personnels était suffisamment équipée pour travailler. Pour les autres, les IEN de la circonscription dans laquelle ils exercent seraient invités à chercher des solutions, au cas par cas, avec les communes concernées.

**Une autre lecture de ces résultats - que nous avons présentée à notre tour - met en évidence que 40% des psychologues concernés ne disposent pas, de la WPPSI IV, et 30% de la WISC V, ou n'ont aucune des deux.**

Or ces échelles de Wechsler se sont imposées - qu'on le déplore ou non (le débat, bien qu'utile à nos yeux, n'était pas le sujet à l'ordre du jour) - et correspondent aux épreuves d'aptitudes cognitives très majoritairement utilisés dans la profession.

Ainsi les Psychologues de l'Éducation Nationale qui ne peuvent utiliser les dernières versions de ces batteries de tests, et qui par défaut poursuivent leurs missions avec des versions antérieures dont l'échantillonnage et l'étalonnage peuvent être considérés comme obsolètes, se posent, à juste titre, la question de la validité de leurs résultats.

Ce problème, qui relève de considérations éthiques, a donc été soulevé et a permis d'envisager la question de l'équipement matériel au regard d'un souci d'équité pour l'ensemble des enfants concernés, quelle que soit la commune ou l'école de scolarisation.

Le Secrétaire général a affirmé que la situation décrite n'était pas acceptable, qu'il en informerait la Rectrice, et qu'un courrier serait envoyé aux trois Inspecteurs d'Académie concernés, ainsi qu'aux IEN de circonscriptions.

**Manifestement, l'administration n'avait pas pris conscience du problème. Cette audience a permis de mettre les difficultés sur la table, et notamment qu'il ne pouvait être de la responsabilité du Psy EN de faire le tour des conseils d'école, ou de négocier directement avec les mairies pour obtenir des fonds.**

Quant aux résultats de l'enquête concernant l'équipement en informatique, l'accès à internet, la présence d'une ligne téléphonique équipée d'un répondeur, etc., ils ne nous ont pas été présentés. Tous ces sujets, auxquels nous pourrions ajouter la présence de bureaux qui permettent de mener des entretiens assurant une confidentialité certaine, restent donc en suspens et méritent selon nous de poursuivre nos demandes, tout comme il nous semble nécessaire de rester attentifs

à ce que les propos qui nous ont été tenus sur le matériel psychométrique soient suivis des faits.

**Il serait donc illusoire de penser que l'affaire est gagnée. Le SNUipp sera vigilant quant à l'envoi du courrier de la Rectrice aux IA et IEN. Nous continuerons d'interpeller l'administration. Pour cela, il nous est indispensable que les Psy EN concernés par des problèmes d'équipements continuent à informer le SNUipp de leur département ([snu69@snuipp.fr](mailto:snu69@snuipp.fr) [snu42@snuipp.fr](mailto:snu42@snuipp.fr) [snu01@snuipp.fr](mailto:snu01@snuipp.fr)) qui est en lien avec les élu.e.s Psy EN de la FSU.**

Enfin, nous avons interpellé l'administration au sujet de recrutements très tardifs de Psy EN contractuels (novembre et décembre), alors que certains besoins de remplacement ou de complément étaient facilement anticipables : départ en congé de formation ou temps partiels par exemple, dont les autorisations avaient été accordées et officiellement annoncées aux intéressés par arrêté dès le printemps 2018.

Sur ce point, la réponse apportée n'a pas été affirmative, le Secrétaire général supposant simplement que pour des raisons budgétaires, la priorité du recrutement des contractuels avait été donnée, dans le premier degré, aux maître(sse)s d'école.

